Imprimer

Un groupement désigné pour l’AMO de l’Arena 2

Image

La ville de Paris a désigné le groupement chargé de l’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’assistance technique économique et financière de sa future salle de sport et de spectacle de la Porte de la Chapelle.

Le marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’assistance technique, économique et financière, nécessaire à l’élaboration, à la passation et au suivi du contrat de construction et d’exploitation de l’Arena 2, a été attribué à un groupement constitué d’Ingénierie sportive et culturelle (mandataire), Prisme ingénierie, Etamine, Jolivent, Xavier Lauzeral architecte urbaniste, MCPF conseil, et Goutal, Alibert et associés. Cette salle de 7 500 places doit voir le jour avenue de la Porte de la Chapelle (18e arrondissement), le long du boulevard périphérique au sein de la ZAC Gare des Mines.

L’Arena 2 doit abriter des compétitions sportives et des spectacles grand public ou des concerts et, lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, les épreuves de badminton. La municipalité souhaite également que des clubs résidents de handball et de basket s’y installent. « La salle pourra aussi accueillir des événements d’entreprise ou des salons et congrès dans ses espaces », précisait l’avis de marché.

Cette salle devra être « moderne, innovante, modulable, écoresponsable et adaptée à la pratique

sportive de haut niveau ainsi qu'à celle du sport de proximité », remarque par ailleurs la mairie de Paris. Située à l'angle de l'avenue de la Porte de la Chapelle et de la bretelle d'accès au boulevard périphérique intérieur, la parcelle retenue pour accueillir le futur équipement est aujourd'hui partiellement occupée par un ancien parc de stationnement automobile qui doit être démoli en 2019. La livraison est prévue pour l'automne 2022.

Cet article fait partie du dossier **#JOP2024, projets et opportunités :** Retrouvez le dossier complet